

VILLE DE BOISSY-SAINT-LEGER

RC/EG/VD

Nature de l'acte : 5.2

Arrêté n°2018-1

Arrêté portant déclaration de démission d'un membre nommé du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

NOUS

Régis CHARBONNIER

Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Boissy-Saint-Léger,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du Centre Communal d'Action Sociale n°2014/2 en date du 30 avril 2014 portant nomination des membres du Conseil d'Administration ;

Considérant la confirmation par mail du 6 avril 2018 de Mme F. RENAULT représentant La Mission Locale du Plateau Briard, de démissionner du Conseil d'administration du C.C.A.S.

ARRETONS,

ARTICLE 1 : est déclarée démissionnaire du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Françoise RENAULT
En qualité de représentante de La Mission Locale du Plateau Briard
2, avenue Hottinguer
94470 BOISSY ST LEGER

ARTICLE 2 : Un avis relatif au remplacement d'un membre nommé démissionnaire du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Boissy-Saint-Léger sera prochainement affiché en Mairie, publié sur le site internet de la Ville, ainsi que dans la presse locale.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Boissy-Saint-Léger est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Toute personne désirant contester le contenu du présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à partir de sa publication sur les supports dédiés.

Boissy-Saint-Léger, le 6 avril 2018



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Régis Charbonnier".

Le Maire
Président du CCAS
Régis CHARBONNIER